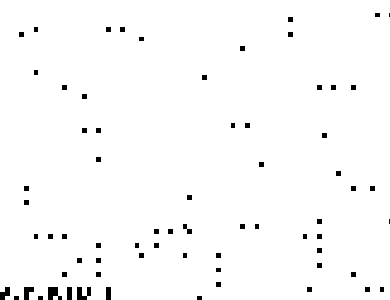




Président
Vice-Président
Secrétaire Général
Maire
Maire Adjoint

Conseillers
Maires
Maires Adjointes
Maires
Maires



**Council d'Administration
Séance du 20 Mars 2015**

**Demande de subvention au FEDER
(Fonds Européen de Développement
Régional)
Projet « LuND »
Plateforme numérique et Localisation
de Projets**

Objet de la délibération : 2015_03_20_01 - 2015_03_20_01

Le 20 mars 2015, à 17 heures, au 20 mars.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à la salle de conseil au siège de l'Administration, en l'honneur de Madame le Préfet, en date du 20 Mars 2015.

OBJET

Préciser la composition arrêtée par le Conseil d'Administration le 09 août 2014 relative à l'attribution de subvention au projet de plateforme numérique (ITND).

Le Conseil d'Administration a collecté les données de l'attribution des subventions L1421171437-2015-2-1141-R-1471-7-1141-1 et subvention des articles 6, 130-1 et suivants.

Il a été décidé qu'en vertu de l'attribution des subventions L1421171437-2015-2-1141-1 :

- les subventions d'investissement et d'investissement totale 47, 47, 0, 113, 113 ; la déduction du Conseil municipal de la Ville de Marseille L1421171437-2015-2-1141-1 sera versée au bénéficiaire ;
- les dettes au vu du Conseil d'Administration 2012/13 et 2013/14, 2014/15, 2015/16 et 2016/17 du 20 mars 2015 ;
- les délibérations du Conseil d'Administration 2012/13 du 13 septembre 2012, 2013/14 du 20 juin 2014, 2014/15 du 20 mars 2015, 2015/16 du 20 mars 2015 et 2016/17 du 20 mars 2015.

La présélection

Le processus de présélection des candidats est régi par le Règlement sur l'accès à l'emploi public (RAEP) et le Règlement sur l'accès à l'emploi fédéral (RAEF).

EXPOSE

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

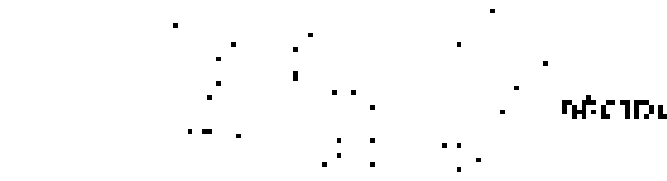
Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

- Améliorer la recherche, le recrutement et la gestion des ressources humaines;
- Améliorer les services aux clients (clients) et l'expérience de service;
- Améliorer la satisfaction des clients (clients) et l'expérience de service;
- Améliorer la satisfaction des clients (clients) et l'expérience de service;
- Améliorer la satisfaction des clients (clients) et l'expérience de service;
- Améliorer la satisfaction des clients (clients) et l'expérience de service;

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI).

Expense	Amount	Category	Amount
Total	1,265,000		1,265,000
Supplies and Materials	25,000	Supplies and Materials	25,000
Travel	25,000	Travel	25,000
Professional Services	200,000	Professional Services	200,000
Contractual Services		Contractual Services	200,000
Equipment	600,000	Equipment	600,000
Construction		Construction	175,000
Information Technology		Information Technology	100,000
Printing		Printing	25,000
Telephone		Telephone	25,000
Postage		Postage	25,000
Utilities		Utilities	25,000
Insurance		Insurance	25,000
Security		Security	25,000
Other		Other	25,000
Personnel	400,000	Personnel	400,000
Salaries		Salaries	200,000
Benefits		Benefits	100,000
Travel		Travel	50,000
Other		Other	50,000
Contractual Services		Contractual Services	100,000
Professional Services		Professional Services	100,000
Equipment		Equipment	100,000
Construction		Construction	100,000
Information Technology		Information Technology	100,000
Printing		Printing	100,000
Telephone		Telephone	100,000
Postage		Postage	100,000
Utilities		Utilities	100,000
Insurance		Insurance	100,000
Security		Security	100,000
Other		Other	100,000

Le Conseil d'Administration est appelé à voter l'adhésion,



Article 1 : d'adhésion au projet de partenariat de la Seine-Saint-Denis

Nombre de membres au conseil d'administration	19	
Nombre de membres au conseil d'administration	15	
Nombre de membres au conseil d'administration	15	
Un an	12	
Un an		
Adhésion		

La présente délibération sera aux votes.

Adopté
M. X

M. à Monsieur B. 21 mars 2019

à Monsieur
M. X
M. X

Transmise au représentant du Etat
Comme le Préfet de la Seine-Saint-Denis, sous sa responsabilité, le programme exécutoire de ce projet de partenariat qui sera l'objet d'un recours à priori du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et en la circonstance que les articles de loi.

Publié le 2019.